

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE97

présenté par

M. Kamardine, M. Herbillon, M. Cordier, M. Dumont, M. Forissier, M. Meyer Habib,
M. Seitlinger et Mme Tabarot

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Action extérieure de l'État »

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de pays membres de l'Union africaine qui reconnaissent la souveraineté de la France sur le territoire du département de Mayotte »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution de la reconnaissance internationale de la souveraineté de la France sur Mayotte, en particulier par les pays membres de l'Union Africaine, et, ainsi, en en tirant les conséquences, d'adapter et d'améliorer l'efficacité de l'action extérieure portée par la diplomatie française.

Mode de calcul : l'indicateur mesure le nombre de pays membres de l'Union Africaine au 1^{er} janvier 2024 qui ont contracté, au niveau étatique ou infra-étatique, des conventions ou des accords de coopération avec la République française, au niveau étatique ou infra-étatique, portant sur Mayotte.

Sources de données : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Fréquence : Annuelle